

Communiqué de presse
À La Rochelle, le vendredi 15 janvier 2016

Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

Conseil de gestion du Parc : constitution des comités géographiques, avis sur la nomination de la directrice-déléguée, avis sur la demande de concession minière du Matelier

Ce vendredi 15 janvier 2016 s'est tenue à Marennes la troisième réunion du conseil de gestion du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis. A cette occasion, les membres du conseil de gestion ont donné un avis favorable à la nomination de la directrice-déléguée du Parc, et validé la composition des trois comités géographiques. Ils ont également émis un avis sur le dossier d'extraction de granulats marin du Matelier.



Vote à bulletin secret pour l'avis sur la demande de concession d'exploitation de granulats du banc du Matelier.
Crédit photo : JE. Rattinacannou / Agence des aires marines protégées

Avis sur la nomination du directeur-délégué du Parc

Pour l'assister dans toutes les tâches techniques ne relevant pas de la gouvernance (préparer les réunions de bureau, des conseils de gestion, des comités géographiques, organiser la concertation autour de l'écriture du plan de gestion, éclairer techniquement le conseil de gestion sur les demandes d'avis, assurer le lien avec les partenaires du Parc et acteurs locaux...) et mettre en œuvre les décisions et le programme d'actions du Parc, le conseil de gestion d'un Parc s'appuie sur une équipe technique mise à disposition par l'Agence des aires marines protégées. 1^{ère} étape dans la constitution de cette équipe, le conseil de gestion a entériné la proposition du jury de nommer Mme Julie Bertrand comme déléguée du directeur de l'Agence auprès du conseil de gestion du Parc. Elle sera officiellement nommée par le directeur de l'Agence dans les prochaines semaines.



Julie Bertrand est agronome de formation. Fonctionnaire de l'Etat, elle est ingénieure des Ponts des Eaux et des Forêts. Crédit photo : JE. Rattinacannou / Agence des aires marines protégées

« Je suis particulièrement enthousiaste à l'idée d'occuper le premier poste de directrice déléguée du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis. Une fois l'équipe constituée, notre première tâche avec le Conseil de gestion et son président sera d'élaborer le plan de gestion du Parc, véritable feuille de route pour ce territoire marin riche d'enjeux tant environnementaux qu'économiques. »

En poste depuis 2012 à l'Etablissement Public du Marais Poitevin, en charge de la gestion de l'eau et de la biodiversité de la zone humide, elle pilote les démarches agro-environnementales et Natura 2000 sur le territoire. Elle y est particulièrement sensibilisée aux questions des relations entre terre et mer.

La conciliation entre préservation des richesses naturelles et activités humaines est au cœur de son travail depuis 1998, au sein de différents établissements publics, une collectivité et notamment au Ministère de l'agriculture de 2004 à 2008, où elle a animé le volet agricole de la stratégie nationale pour la biodiversité.

Constitution des comités géographiques

Le conseil de gestion a validé la répartition de ses membres au sein des trois comités géographiques prévus par le décret de création pour traiter des dossiers locaux n'ayant pas d'impact sur l'ensemble du territoire du Parc. Le détail de leur composition sera mis en ligne sur le site du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis.

Avis sur la demande de concession minière du Matelier

Le conseil de gestion du Parc s'est prononcé sur la demande de concession minière du Matelier. Un avis défavorable a été donné, après vote à bulletin secret (55 votants, 28 voix défavorables et 13 voix favorables)

Le conseil a également bénéficié d'un moment d'information sur le projet européen Life Barge.

Le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis fait partie de l'Agence des aires marines protégées, établissement public dédié à la protection du milieu marin, sous la tutelle du ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie.

Retrouvez plus d'informations sur le site web :
www.aires-marines.fr/gironde-pertuis

Vous pouvez télécharger les photos du communiqué de presse sur notre médiathèque en ligne.

Si le lien ne fonctionne pas, rendez-vous à l'adresse suivante :

<http://mediatheque.aires-marines.fr/identification?token=1-NEWCLA6BLY0TB748>

et utilisez le code suivant : 1-NEWCLA6BLY0TB748

La mention des crédits photos est obligatoire.

Ces photos sont utilisables uniquement pour l'illustration de l'article sur le conseil de gestion du Parc naturel marin l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis à paraître dans votre média. Toute nouvelle réutilisation doit faire l'objet d'une autorisation écrite de l'Agence des aires marines protégées.

Contact presse

Agence des aires marines protégées :

Jean-Emmanuel RATTINACANNOU – jean-emmanuel.rattinacannou@aires-marines.fr / 06 08 91 16 34